

Contribution de l'Association des Petites Villes de France au Débat national sur la Transition énergétique

A travers cette contribution, l'Association des Petites Villes de France (APVF) entend à la fois rappeler l'engagement fort des petites villes dans les politiques de développement durable en matière énergétique, et proposer diverses mesures à même de soutenir cet effort. L'APVF estime en effet que les maires de petites villes ont face à eux des contraintes, mais également des ressources, qui leur sont spécifiques et méritent d'être prise en compte par les pouvoirs publics.

La France a pris des engagements ambitieux pour mener à bien la transition énergétique, ou le « passage d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles à une société plus sobre et plus écologique ». Articulés autour de quatre objectifs (réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre, réaliser 20 % d'économies d'énergie et porter la part des énergies renouvelables à 20 % de la consommation d'énergie d'ici 2020; diminuer la part du nucléaire de 75 % à 50 % d'ici à 2025), ceux-ci ne pourront être atteints sans une participation de grande ampleur des collectivités locales, et notamment des communes.

Le volontarisme des petites villes en la matière n'est plus à démontrer : on compte nombre de communes qui, à la hauteur de leurs moyens, se sont lancées dans des chantiers ambitieux : Agendas 21, éco-quartiers, unités de méthanisation, centrales photovoltaïques, transports durables, etc. Autant de petits projets qui, rassemblés, améliorent la qualité de vie des Français tout en s'inscrivant dans les objectifs internationaux.

La transition énergétique ne poursuit pas seulement un but environnemental. Aussi important que soit ce dernier, il s'agit aussi de maîtriser le prix et le volume de consommation de l'énergie pour lutter contre la précarité énergétique et minimiser le coût de l'énergie pour les particuliers comme pour les entreprises. L'APVF rappelle que **la transition vers un nouveau modèle énergétique représente un gisement de plusieurs centaines de milliers d'emplois pérennes et non délocalisables**. La transition énergétique recoupe donc trois enjeux essentiels :

- **Écologiques** : réduire nos émissions de gaz à effet de serre et maîtriser l'ensemble des impacts environnementaux et sanitaires
- **Économiques** : réduire notre dépendance énergétique, gagner en compétitivité et créer de l'emploi.
- **Social** : maîtriser le prix de l'énergie pour lutter contre la précarité énergétique

L'APVF, en lien avec le groupe de travail inter-association d'élus créé dans le cadre du Débat national sur la transition énergétique, a identifié plusieurs thèmes prioritaires pour les communes de petites tailles.

1. Encourager la production d'énergies renouvelables associant les collectivités territoriales

L'APVF rappelle que sans la mise en mouvement des collectivités locales, aucune politique environnementale ne pourrait être durablement mise en œuvre. L'association insiste sur la nécessité d'une élaboration collective des politiques locales de développement durable et souligne le besoin d'un enrichissement démocratique dans l'élaboration de ces politiques. Il s'agit de **mieux reconnaître la dimension territoriale dans la politique énergétique nationale et européenne**.

Concrètement, l'APVF propose de **bonifier les tarifs d'obligation d'achat d'énergies renouvelables lorsque le projet de production d'électricité fait l'objet d'une participation majoritaire d'une ou plusieurs collectivités territoriales**. Cette mesure permettrait de flécher les aides apportées par la contribution au service public de l'électricité (CSPE) vers les projets locaux afin de fixer sur le territoire une part significative de l'argent généré par le développement des énergies renouvelables. D'autre part, l'APVF considère la **petite hydroélectricité** comme une **énergie renouvelable décentralisée**, pouvant participer à une nouvelle architecture d'un réseau plus local, limitant les pertes et ne nécessitant pas d'investissement important dans les réseaux.

Enfin, l'APVF considère les réseaux de chaleur comme un outil intéressant pour aller vers une vision territoriale de l'énergie. En effet, la création ou le développement d'un réseau de chaleur offre des avantages en terme de :

- Diversification des approvisionnements énergétiques : le choix de la source d'énergie s'effectue en fonction de la nature de la demande de chaleur, des énergies disponibles localement, du cours des énergies ;
- Valorisation des énergies locales : énergies renouvelables (biomasse, géothermie), des combustibles difficiles à brûler (charbon en grain ou "fines", fuel lourd, résidus pétroliers ou charbonniers), des énergies fatales (énergie produite par l'incinération des déchets, rejets thermiques industriels...).

L'APVF est donc favorable au maintien du Fonds Chaleur, outil financier géré par l'ADEME.

2. Favoriser les filières d'avenir

Il est à noter que les marges de manœuvre des collectivités sont aujourd'hui réduites du fait de l'instabilité des dispositifs de soutien des filières. Il conviendrait de simplifier et d'adapter ce cadre aux caractéristiques des collectivités. L'APVF est favorable au développement de filières d'avenir comme par exemple le solaire photovoltaïque qui pourrait donner lieu à la création de parcs solaires municipaux ou intercommunaux. Le **dispositif de tarif d'achat photovoltaïque pourrait être étendu aux projets de moins de 12MW** lorsqu'ils sont sous maîtrise d'ouvrage publique. **Ainsi, les petits projets pourraient bénéficier des tarifs de soutien à la production d'énergies renouvelables alors que le système actuel repose sur des appels d'offres de grandes capacités**. L'APVF estime également nécessaire de développer de nouvelles formes d'énergies locales comme le biométhane (biogaz qui peut être injecté dans les réseaux de gaz naturel pour desservir tous les usages) et souhaite **encourager la méthanisation** de déchets organiques.

3. Développer la maîtrise de l'énergie

Les petites villes constatent tout d'abord la hausse continue des prix de l'énergie notamment du pétrole et de l'électricité. Le prix de l'énergie est devenu un marqueur social dans les collectivités et les **maires des petites villes perçoivent de plus en plus dans leurs collectivités une montée de la précarité énergétique** qui ne concerne pas uniquement les bénéficiaires des minimas sociaux mais qui touche aussi les propriétaires de logements anciens souvent mal isolés. Le monde rural et les zones périphériques des métropoles apparaissent comme les plus impactés : la dépense énergétique moyenne est deux fois supérieure à celle des ménages installés dans des grandes villes (part plus forte du fioul dans le chauffage, logements plus grands et plus grande dépendance à la voiture).

Les petites villes souhaitent donc mettre tout particulièrement l'accent sur les **programmes d'économies d'énergie** de façon à minimiser le coût de « l'ardoise » énergétique dans les budgets de fonctionnement et pour les particuliers. Dans les villes à taille humaine, la proximité avec la population est un atout pour sensibiliser et informer les ménages sur leur consommation. Les campagnes de sensibilisation au plus près des populations doivent donc être renforcées. Les petites villes demandent une plus grande mobilisation des départements dans le développement de politiques en faveur du logement social et souhaitent avoir le concours d'organismes comme l'ANAH, l'ANRU ou l'ADEME. Les petites villes sollicitent par ailleurs l'appui des régions dans la mise en œuvre de ces politiques (comme cela est déjà le cas dans les politiques de certains conseils régionaux).

4. Financer la transition énergétique territoriale et assouplir les normes trop contraignantes

Les petites villes françaises ont porté une appréciation positive sur les préconisations des Grenelles de l'environnement mais s'inquiètent pour le financement nécessaire à leurs mise en œuvre et tout d'abord pour ce qui concerne les normes contraignantes pour les petites villes. L'APVF n'est par exemple pas favorable à l'introduction dans les PLU d'un schéma directeur de distribution et d'approvisionnement énergétique **qui alourdirait considérablement les procédures d'urbanisme en créant de nouvelles contraintes pour les communes.**

D'autre part, la mise en œuvre d'un nombre important de mesures ne peut reposer sur les communes sans que leur financement ait été prévu ou qu'elles aient fait l'objet, au préalable, d'une étude d'impact financier. Des leviers financiers et techniques sont indispensables à l'accompagnement et au soutien des actions portées par les communes. Il est par exemple nécessaire d'aider les communes de petite taille à accéder à une expertise technique indépendante nécessaire à la rédaction d'un bon cahier des charges. **Une augmentation de la part des IFER (Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux) revenant aux communes pourrait également être envisagée afin de permettre à celles-ci d'investir dans la transition énergétique.** Enfin, l'APVF considère la péréquation tarifaire comme un outil de lutte contre la précarité énergétique qu'il semble essentiel de préserver.